

---

		L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.
<u>Nombre de</u>		
<u>Conseillers</u>		
En exercice	15	
Présents	11	Étaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, , C.PARDO, S.AMOURIQ, G.CHARVET, P.PERSICO, F.MALARD, S.CHEVRY, M.BOUMIR, C.TIVEDDU, F.DERREUMAUX
Votants	15	S.BRUN ; C.GRABIT ; J-F.BONIN ; S.DELAVY
Absents	4	Date de convocation : 17/10/2024
		Secrétaire de séance : Pierre PERSICO
Pouvoirs	4	S.BRUN donne pouvoir à S.CHEVRY ; C.GRABIT donne pouvoir à F.MALARD J-F.BONIN donne pouvoir à C.TIVEDDU S.DELAVY donne pouvoir à M.BOUMIR

**MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ÉNERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN (SIEA)**

**DÉLIBÉRATION N° 46/2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-20 et L.5211-56 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 août 2018 portant modification de certaines dispositions des statuts du SIEA ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°DE202406079 en date du 26 juin 2024 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ;

Vu le projet de modification des statuts annexé à la présente délibération,

Considérant la nécessité de modifier les statuts du SIEA afin de permettre l'intervention du SIEA en tant que prestataire de services dans des domaines plus étendus que ce que permet la rédaction actuelle de l'article 2.7 des statuts.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les modifications des statuts du SIEA afin de permettre la réalisation de prestations de services au bénéfice des communes membres, de collectivités territoriales, d'établissements publics de coopération intercommunale, de syndicats mixtes et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de l'expertise du SIEA.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 2.7 – Mise en commun de moyens et

activités accessoires – du paragraphe suivant :

« 2.7.8. : Le SIEA pourra, à la demande d'un membre, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public de coopération intercommunale, d'un syndicat mixte et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de son expertise, assurer des prestations de services se rattachant à son objet et ses compétences, dans les conditions de l'article L.5211-56 du CGCT et sous réserves cumulatives :

- Que le bénéficiaire de ladite prestation de service dispose d'un siège social domicilié sur le territoire national français ;
- Que cette activité demeure accessoire ;
- Que cette activité s'exerce dans le respect de l'application éventuelle des règles de la commande publique.

Une collectivité territoriale ou un autre établissement public de coopération intercommunale peut confier au SIEA dans le cadre des textes en vigueur, le soin de réaliser en son nom et pour son compte une opération sous mandat liées à ses activités.

La participation financière pour effectuer ces prestations comprendra les frais occasionnés par le service et les frais de structures nécessaires. »

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité dans leur intégralité les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture et  
publication ou notification

Le 28/10/2024



Le Maire,

C. PARDO  
Adjoint au Maire

pp/ Le Maire,  
Gaël ALLAIN



C. PARDO  
Adjoint au Maire

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D ENERGIE ET DE E COMMUNICATION DE L  
AIN (SIEA)

---

Date de transmission de l'acte : 28/10/2024

Date de réception de l'accusé de  
réception : 28/10/2024

---

Numéro de l'acte : 46-2024 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20241024-46-2024-DE

---

Date de décision : 24/10/2024

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes